



AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

FRAMEWORK AGREEMENT WITH PURCHASE ORDERS

For the provision of intellectual services of mediation and coaching relevant to the water and wastewater sector within the Water Reform Programme

Terms of References

TABLE DES MATIERES

1. Context.....	3
1.1. AFD presentation	3
1.2. Challenges of the water and wastewater sector in Lebanon.....	3
1.3. Programme’s objectives.....	4
1.4. Operational setting of the Programme	4
2. Purpose of the framework agreement.....	6
3. Nature of the services requested.....	7
3.1. Requirement definition	7
3.2. Profiles.....	7
3.3. Expected profiles and CVs	7
4. Skills expected	9
5. Framework agreement with purchase orders	10
5.1. Methods of consultation	10
5.2. Places of execution.....	10
5.3. Implementation schedule	10
5.4. Working languages.....	10

1. Context

1.1. AFD presentation

Agence Française de Développement (AFD) is a Public Industrial and Commercial Establishment governed by banking law, as a financing company.

It is responsible, within the framework of the development aid mechanism, to finance, through long-term loans and / or subsidies, the economic and social development of nearly 80 developing countries and communities from abroad. Thanks to the wide range of financial instruments that it has been able to develop and enhance, AFD supports the public authorities, the private sector and local association networks for the implementation of a wide variety of economic, social and environmental projects.

Its actions in favor of economic growth and the preservation of the environment have been part of the Millennium Development Goals (MDGs) since 2000, then the Sustainable Development Goals since 2015.

All the information relating to AFD, and in particular its Code of Ethics, is accessible at the following link: www.afd.fr

1.2. Challenges of the water and wastewater sector in Lebanon

Lebanon had been an exception in the Middle East for the abundance of water resources found there. However, changes in rainfall over the country by 2040 should reduce surface runoff by 40%. Moreover, this potential remains largely untapped because only 10% of the country's water resources are used. The country is therefore still unable to meet the water needs of its population, which is more than 90% connected to a distribution network. Lack of maintenance is at the origin of 50% of leaks in the volumes produced and of operating policies generating a major discontinuity of service for users. Added to this is the weak public management of the drinking water service which results in: a low rate of subscribers, progress in drinking water connections which contrasts with the strong discontinuity of the service, a percentage of water unbilled which reaches on average 48% and low annual tariffs which vary according to the regions for a fixed volume of 1m³ per day and per household, thus bringing the theoretical national average per m³ to US \$ 0.38, well below the costs production and distribution.

The country is therefore still not able to meet the water needs of the population even if it should largely succeed in meeting its needs for drinking water, irrigation and industrial activity, and if the sector does not evolve, the country's hydrological balance (the gap between needs and renewable energy resources) could reach 1.7 billion cubic meters per year by 2040, against 300 million today.

Despite the efforts undertaken and the relatively large investments made in the sanitation sector over the past 20 years, sanitation results remain insufficient: 76.7% of the population still benefit from a corresponding unimproved service, mainly to septic tanks. Wastewater treatment by a safely managed system, namely a functioning sewage treatment plant, accounts for only 29% of the domestic water collected. A considerable part of the pollutant load therefore flows only partially treated into the Mediterranean Sea. The discharge of untreated wastewater leads to increased pollution of aquifers and surface waters. The involvement of a large number of players working in this sector and the financing of wastewater treatment plants in certain large cities have not yet enabled the sector to structure itself adequately and progress in real access to the service. The main handicap of the sector lies in the insufficient income generated in the absence of tariff policies and very low recovery rates, thus

preventing the cost-effective service, necessary for the sustainable operation and maintenance of the stations implemented.

Finally, adequate management of water and sanitation services by water establishments is largely hampered by a quantitative and qualitative lack of personnel. The four Establishments are also subject to a financial imbalance in the use of their assets.

In April 2018, the CEDRE Conference and the validation of the Capital Investment Program (CIP) recognized the need for reforms. The urgency and relevance of the commitments made on this occasion have been reaffirmed recently. The evolution of the legal base with the adoption of the Water Code in April 2018 paved the way for new principles such as resource planning and the financial sustainability of services, particularly through delegated management. The objective of this new regulatory framework is to allow real and lasting access for users to quality service.

1.3. Programme's objectives

The Technical Assistance Programme to Support Reforms in the Water and Wastewater Sector, entitled Water Reform Programme, is financed by the European Union and implemented by AFD.

General objective

The Programme aims at strengthening the Lebanese stakeholders in their respective functions as service operators, with the Regional Water Establishments,) and tutelage with the the Ministry of Energy and Water. It also aims to supporting institutional and sectoral dialogue.

Specific objectives

The Programme endeavors to achieve the adequate environment and conditions for the sustainability and the financial viability of the water and wastewater services by improving the quality of the services provided. Therefore, the Programme offers capacity building activities and targeted studies to achieve its goals, designed to shift the paradigm from an "investment-based" approach to a "service-based" approach.

Three pillars of intervention constitute the Programme :

Pillar 1: Support the implementation of priority reforms of the water and wastewater sector and improve the performance and capacities of the Regional Water Establishments (WEs)

Pillars 2: Support the maturation of a selection of priority infrastructure projects.

Pillars 3: Strengthen institutional dialogue and sectoral coordination.

1.4. Operational setting of the Programme

- **AFD:** AFD is the contracting authority for this Programme with the support of 2 consultants integrated within the Beirut office team to ensure the administrative and financial management, provide sectoral expertise and support coordination.
- **Long Term Technical Assistance (LTTA):** composed of long-term experts and their support, whose mission is to directly implement support activities for water establishments and the Ministry, as well as to provide support activities for the project owner..

- **Study Fund:** short-term expertise, consisting of a pool of experts and/or consultants, contracted within framework agreements, in accordance with AFD procurement procedures. The Study Fund is managed by AFD with the support of the LTTA.

2. Purpose of the framework agreement

The purpose of this framework agreement with purchase orders, within the Study Fund, is to entrust a consultant/expert with the performance of intellectual services of mediation and coaching with a medium-term commitment over the period of the Programme.

Anchored within the reform of the water and wastewater sector, these services will cover topics related to mediation and coaching skills.

The framework agreement will be established with a consultancy firm or a specialized entity or a joint venture of consultancy firms and/or specialized entities with the necessary capacities to respond to the entire scope of work. In case of an application involving several individual consultants, they must use a support structure which commits to be responsible for their safety, and which must provide the description of its safety system to the specialized external service provider appointed by AFD.

Due to the security risk in the area where the service will be performed, applications must meet the following criteria:

- The service provider has at least three experiences providing services in a similar security risk zone (an [orange / red] zone according to the MEFA classification¹)
- The service provider has at least 2 permanent employees

¹ Ministry of Europe and Foreign Affairs , see regional maps of vigilance zones regularly updated on <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

3. Nature of the services requested

The framework agreement will cover the following services (non-exhaustive list):

3.1. Requirement definition

The need is based on the implementation of the following intellectual services:

- Coaching and mediation sessions between Programme stakeholders: the service provider can be mobilized for small group sessions in order to strengthen the commitment of stakeholders and support the definition of a shared vision of the Programme's objectives and the challenges of reform of the water sector;
- Mediation and support for negotiation and dialogue between the stakeholders of the Programme: the service provider can be mobilized to support and lead dialogue and consultations / negotiation meetings on complex and potentially conflicting issues related to the implementation of the reforms (divergent interests, problems related to people and their relevant positions, misunderstandings on formulations and the lack of shared vocabulary, etc.).

The service provider could be mobilized on short notice for assignments from half a day to a maximum of 3 days over the duration of the Programme.

3.2. Profiles

To meet all types of services, **the service provider will mobilize the following profiles:**

- Senior expert in mediation
- Senior expert in coaching

For each profile, 10 years of experience are expected in the field.

The financial offer must include the details of the daily rate of the experts mobilized.

3.3. Expected profiles and CVs

Among the profiles above, the candidate will propose in his technical offer the following profiles:

- Expert in mediation: at least 1 CV with 10 years of experience in mediation within public administrations and institutions and support for negotiation and consultation in contexts of tension, or even at the end of conflicts, specific experiences in negotiations carried out in the water and wastewater sector (in Lebanon and internationally) and between Lebanese actors will be an added value.
- Coaching expert: at least 1 CV with 10 years of experience desired in team coaching and project management support, specific experience in coaching in contexts of sector reforms or in contexts tension will be appreciated.

The proposed CVs can cross the 2 profiles and the associated experiences. The candidate will have to show the complementarity between the proposed experts.

The CVs shall specify :

Proficiency in each of the working languages (written / oral comprehension): fluency in English and Arabic, fluency in French is a plus appreciated by AFD. Experts can master the 3 languages differently as long as they share at least English or French.

The specific experience of the expert in Lebanon: knowledge of the development challenges of the water and wastewater sector in Lebanon and the interactions of national actors will be appreciated.

Ability to analyze deadlock situations and stakeholders' interactions to develop strategies for bypassing and exiting the crisis.

During the execution of the framework agreement, the service provider is expected to mobilize the consultants proposed in its technical offer.

In the case of the unavailability of one of these consultants or for reasons of relevance of the profile in relation to the expected service, the service provider may, in response to the consultation documents related to the framework agreement with purchase orders, propose another consultant whose CV will be analyzed with the offer submitted.

4. Skills expected

The team proposed in the technical offer shall include a pool of key experts who will demonstrate the capacity of the Consultant to mobilize and provide at least the skills / expertise specified above.

In order to cope with any possible change in each sector, the Consultant may be required to present complementary profiles to those requested, within the scope of the Consultant's skills and expertise. The Terms of Reference of the framework agreement must clearly specify the profiles that must be mobilized for each service.

AFD requires technical excellence from its service providers first, but also real interpersonal skills.

Given the variety of thematics and activities offered, and in order to provide a relevant and optimal response to the framework agreement with purchase orders, the bidder may in his response mobilize the expertise of other subcontractors.

5. Framework agreement with purchase orders

5.1. Methods of consultation

A single service provider, the Consultant of the framework agreement, will be retained to perform all the services and guarantee the security of implementation during the entire period of execution of the framework agreement with purchase orders.

When a need is identified on the Programme, specific terms of reference will be shared with the Consultant, specifying the expected service and all the technical specifications related to the operation and at least:

- The purpose of the assignment, location and timeframe;
- A description of the project/task concerned; the nature of studies and available documentation;
- The composition of the team required to perform the service;
- The purchase order with indication of the quantities requested;
- The nature and format of the expected deliverables.

5.2. Places of execution

The services of this framework agreement will be performed at the service provider's premises.

Travel is nevertheless to be expected in Lebanon, in particular to the Ministry of Energy and Water, to the Water Establishments, and to any institution having a legal implication or mandate in the water and wastewater sector or within its legal framework or acting as a reference on a specific area of expertise.

They will be specified in the consultation documents relevant to the purchase orders.

5.3. Implementation schedule

For each purchase order, a detailed schedule will be proposed by the service provider, in line with the requirements of the terms of reference.

5.4. Working languages

The language of the contract of the framework agreement will be in French, while the proposal could be written in French or English

However, the execution of the framework agreement requires the permanent use of the Arabic and English languages (with the less frequent use of French) in relations with the various stakeholders (documents, meetings, telephone calls, e-mails), especially for:

- Holding or participating in meetings,
- Drafting of deliverables,
- The progress report relevant to the executed services.



AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

Pour la réalisation de prestations intellectuelles de médiation et de coaching relatives au secteur de l'eau et de l'assainissement dans le cadre du *Water Reform Programme*

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

TABLE DES MATIERES

1. Contexte.....	3
1.1. Présentation de l'AFD.....	3
1.2. Enjeux du secteur de l'eau et de l'assainissement au Liban	3
1.3. Objectifs du Programme	4
1.4. Mode opératoire du Programme	4
2. Objet de l'accord-cadre.....	6
3. Nature des prestations demandées.....	7
3.1. Définition du besoin	7
3.2. Profil du prestataire	7
3.3. Profils et CVs attendus	7
4. Compétences attendues du Prestataire.....	9
5. Accord-cadre à bons de commande	10
5.1. Modalités de consultation	10
5.2. Lieux d'exécution	10
5.3. Calendrier d'exécution	10
5.4. Langues de travail	10

1. Contexte

1.1. Présentation de l'AFD

L'Agence Française de Développement est un Etablissement Public Industriel et Commercial relevant de la loi bancaire, en tant que société de financement.

Elle est chargée, dans le cadre du dispositif d'aide au développement, de financer, par des prêts à longs termes et/ou des subventions, le développement économique et social de près de 80 pays en voie de développement et des Collectivités d'Outre-mer. Grâce à la large gamme d'instruments financiers qu'elle a su développer et enrichir, l'AFD soutient les pouvoirs publics, le secteur privé et les réseaux associatifs locaux pour la mise en œuvre de projets économiques, sociaux et environnementaux très divers.

Ses actions en faveur de la croissance économique et de la préservation de l'environnement s'inscrivent directement depuis l'année 2000 dans le cadre des Objectifs du Millénaire (OMD), puis des Objectifs de Développement Durable depuis l'année 2015.

L'ensemble des informations relatives à l'AFD, et notamment sa Charte d'Ethique est accessible sur le lien suivant : www.afd.fr

1.2. Enjeux du secteur de l'eau et de l'assainissement au Liban

Le Liban fait exception au Moyen Orient par l'abondance des ressources hydriques qu'on y trouve. Toutefois, les évolutions de la pluviométrie sur le pays d'ici 2040 devrait réduire de 40% les écoulements de surface. Par ailleurs, ce potentiel reste majoritairement inexploité car seulement 10% des ressources en eau du pays sont utilisées. Le pays ne parvient donc toujours pas à satisfaire les besoins en eau de sa population pourtant raccordée à un réseau de distribution à plus de 90%. Le manque d'entretien est à l'origine de 50% de fuites sur les volumes produits et de politiques d'exploitation générant une discontinuité majeure du service pour les usagers. À cela s'ajoute une faible gestion publique du service d'eau potable qui se traduit par : un faible taux d'abonnés, des progrès dans les branchements d'eau potable qui contraste avec la forte discontinuité du service, un pourcentage d'eau non facturée qui atteint en moyenne 48% et des tarifs annuels bas qui varient selon les régions pour un volume fixe de 1m³ par jour et par ménage, portant ainsi la moyenne nationale théorique par m³ à 0,38 dollar US, bien en dessous des coûts de production et de distribution.

Le pays n'est donc toujours pas en mesure de satisfaire les besoins en eau de la population même s'il devrait largement réussir à satisfaire ses besoins en eau potable, en irrigation et en activité industrielle, et si le secteur n'évolue pas, l'équilibre hydrologique du pays (l'écart entre les besoins et les énergies renouvelables ressources) pourrait atteindre 1,7 milliard de mètres cubes par an d'ici 2040, contre 300 millions aujourd'hui.

Malgré les efforts entrepris et les investissements relativement importants consentis dans le secteur de l'assainissement au cours des 20 dernières années, les résultats en matière d'assainissement restent insuffisants : 76,7% de la population bénéficie encore d'un service non amélioré correspondant principalement à des fosses septiques. Le traitement des eaux usées par un système géré en toute sécurité, à savoir une station d'épuration fonctionnelle, ne représente que 29% des eaux domestiques collectées. Une part considérable de la charge polluante s'écoule donc seulement partiellement traitée dans la mer Méditerranée. Le rejet d'eaux usées non traitées entraîne une augmentation de la pollution

des aquifères et des eaux de surface. L'implication d'un grand nombre d'acteurs travaillant dans ce secteur et le financement de stations d'épuration dans certaines grandes agglomérations n'ont pas encore permis au secteur de se structurer adéquatement et de progresser adéquatement dans l'accès réel au service. Le principal handicap du secteur réside dans l'insuffisance des revenus générés en l'absence de politiques tarifaires et des taux de recouvrement très faibles, empêchant ainsi le service de rentabilité, nécessaire à l'opération et la maintenance durables des stations mis en œuvre.

Enfin, une gestion adéquate des services d'eau et d'assainissement par les établissements d'eau est largement entravée par un manque quantitatif et qualitatif de personnel. Les quatre Etablissements font aussi l'objet d'un déséquilibre financier dans l'exploitation de leur patrimoine.

En Avril 2018, la Conférence CEDRE et la validation du Capital Investment Program (CIP) ont acté la nécessité d'opérer des réformes. L'urgence et la pertinence des engagements pris à cette occasion ont été réaffirmées récemment. L'évolution du socle juridique avec l'adoption du Code de l'eau en avril 2018 a ouvert la voie à de nouveaux principes comme la planification des ressources et la durabilité financière des services notamment par la gestion déléguée. L'objectif de ce nouveau cadre réglementaire est de permettre un accès réel et pérenne des usagers à un service de qualité.

1.3.Objectifs du Programme

Le programme d'appui à la réforme de l'eau et de l'assainissement au Liban est financé par l'Union Européenne en délégation à l'AFD qui est chargée de sa mise en œuvre.

Objectif général

Le programme vise à renforcer les acteurs libanais dans leurs fonctions respectives d'opérateurs de service (à travers les quatre Etablissement Régionaux des Eaux) et de tutelle (à travers le Ministère de l'Energie et de l'Eau - MEE) ainsi qu'à accompagner le dialogue institutionnel et sectoriel.

Objectifs spécifiques

Le programme vise la mise en place des conditions de durabilité et d'équilibre des services d'eau et d'assainissement afin d'améliorer la qualité du service rendus aux usagers à travers le renforcement des capacités et la réalisation d'études spécifiques. Le projet s'inscrit dans une logique de conduite du changement de façon à accompagner les acteurs vers un nouveau paradigme sectoriel en passant de la mise en place d'infrastructures à l'accès à un service durable.

Les objectifs spécifiques sont au nombre de trois :

OS1 : Appui à la mise en œuvre des réformes prioritaires du secteur de l'eau et de l'assainissement et le renforcement des capacités des Etablissements des Eaux.

OS2 : Appui à la maturation des projets d'infrastructure du CIP dans le cadre de CEDRE et de la stratégie nationale d'eau et d'assainissement.

OS3 : Renforcement du dialogue institutionnel, de la coordination et de la communication.

1.4.Mode opératoire du Programme

L'action du Programme s'organise autour de:

- L'**AFD**, avec l'appui de 2 consultants intégrés à l'équipe de l'agence de Beyrouth et financés sur les fonds du projet pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet d'une part, et appuyer le Ministère dans la coordination des bailleurs du secteur et réaliser une veille d'autre part.
- L'**Assistance Technique Long Terme (ATLT)**, composée d'experts long terme et de leurs appuis qui auront pour mission de mettre directement en œuvre des activités d'appui aux établissements des eaux et au Ministère ainsi que d'assurer les activités d'appui à la maîtrise d'ouvrage du projet.
- Le **Fonds d'Etudes et d'Assistance Technique (FEAT)**, un fonds à disposition de l'AFD destiné à financer des études et de l'assistance technique court terme nécessaires à la mise en œuvre de la réforme. Il sera géré par l'AFD avec l'appui de l'ATLT.

2. Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre à bons de commande, qui s'applique dans le cadre du FEAT, a pour objet de confier à un titulaire la réalisation de prestations intellectuelles de médiation et de coaching avec un engagement à moyen terme sur la période du Programme.

Ancrées sur la réforme du secteur de l'eau et de l'assainissement, ces prestations, couvriront les thématiques en lien avec les compétences de médiation et de coaching.

L'accord-cadre sera établi avec un bureau d'études généraliste ou cabinet spécialisé ou groupement de bureau d'études et/ou de cabinets spécialisés en capacité de répondre sur l'ensemble du périmètre. En cas de candidature associant plusieurs consultants individuels, ceux-ci devront recourir à une structure de portage qui s'engage à être responsable de leur sûreté, et qui devra fournir la description de son dispositif de sûreté au prestataire externe spécialisé désigné par l'AFD.

En raison du risque sécuritaire dans la zone où la prestation sera réalisée, les candidatures devront remplir les critères suivants :

- Le prestataire possède au moins trois expériences de prestations en zone à risque sécuritaire similaire (à savoir une zone [orange / rouge] selon la classification du MEAE¹)
- Le prestataire dispose d'au moins 2 salariés permanents

¹ Ministère (français) de l'Europe et des affaires étrangères, Cf. les cartes régionales des zones de vigilance régulièrement actualisées sur <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

3. Nature des prestations demandées

L'accord-cadre permettra de couvrir les prestations suivantes (liste non limitative) :

3.1. Définition du besoin

Le besoin repose sur la conduite de prestations intellectuelles de différente nature :

- Sessions de coaching et de médiation entre des acteurs du projet : le prestataire pourra être mobilisé sur des sessions en groupe restreint afin de renforcer l'engagement des parties prenantes et accompagner la définition d'une vision partagée des objectifs du projet et des enjeux de la réforme du secteur de l'eau ;
- Médiation et appui à la négociation et au dialogue entre les acteurs du projet : le prestataire pourra être mobilisé pour venir en appui au montage et animer des réunions de dialogue et de concertation / négociation sur des enjeux complexes et potentiellement conflictuels de la mise en œuvre de la réforme (intérêts divergents, problèmes de personnes et de positionnements, malentendus sur des formulations et le manque de vocabulaire partagé, etc.), il lui reviendra de créer un cadre serein permettant de pacifier les échanges et de permettre d'éviter la cristallisation des acteurs sur des enjeux spécifiques.

Le prestataire pourra être mobilisé sur des délais courts pour des missions d'une demi-journée à 3 jours maximum sur la durée du projet.

3.2. Profil du prestataire

Pour répondre à l'ensemble des types de prestations, **le prestataire mobilisera les profils suivants** :

- Expert.e senior en médiation
- Expert.e senior en coaching

Il est attendu le nombre d'années d'expériences suivant : 10 ans d'expériences souhaitées dans le domaine considéré.

L'offre financière devra inclure le détail du taux journalier des experts mobilisés.

3.3. Profils et CVs attendus

Parmi les profils ci-dessus, le candidat proposera dans son offre technique les profils suivant :

- Expert.e en médiation : au moins 1 CV de 10 ans d'expériences souhaitées dans la médiation au sein des administrations et entreprises publiques et l'appui à la négociation et la concertation dans des contextes de tensions, voire en sortie de conflits, des expériences spécifiques sur des négociations menées dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (au Liban et à l'international) et entre les acteurs libanais seront une plus-value.
- Expert.e en coaching : au moins 1 CV de 10 ans d'expériences souhaitées dans le coaching d'équipes et l'appui à la conduite de projets, une expérience spécifique sur le coaching dans des contextes de réformes sectorielles ou dans des contextes de tensions sera appréciée.

Les CV proposés peuvent recouper les 2 profils et les expériences associées. Le candidat devra montrer la complémentarité entre les experts proposés.

Les CV préciseront :

La compétence pour chacune des langues de travail (Compréhension écrite/orale) : maîtrise de la langue anglaise et de la langue arabe, la maîtrise du français constituera une plus-value appréciée par l'AFD. Les experts peuvent maîtriser différemment les 3 langues tant qu'ils partagent au moins l'anglais ou le français.

L'expérience spécifique de l'expert au Liban : la connaissance des enjeux de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement au Liban et des jeux d'acteurs nationaux sera appréciée.

Capacité d'analyse des situations de blocages et des jeux d'acteurs pour développer des stratégies de contournement et de sortie de crise.

Au cours de la réalisation de l'accord-cadre, il est attendu que le Prestataire mobilise le des consultants proposés dans son offre technique.

En cas d'indisponibilité de l'un de ces consultants ou pour des raisons de pertinence du profil par rapport à la prestation attendue, le Prestataire pourra, en réponse aux documents de consultation relatifs à l'accord-cadre à bons de commandes proposer un autre consultant dont le CV sera analysé avec l'offre remise.

4. Compétences attendues du Prestataire

L'équipe proposée dans l'offre technique devra inclure un pool d'experts clés qui démontrera la capacité des titulaires à mobiliser et apporter à minima les compétences/expertises précisées ci-dessus.

Afin de faire face aux éventuelles évolutions de chaque secteur, le Titulaire pourra être amené à proposer des profils complémentaires à ceux demandés, dans la limite de la compétence et expertise du Titulaire. Les Termes de références de l'accord-cadre à bons de commande devront clairement spécifier les profils qui devront être mobilisés pour chaque prestation.

L'AFD exige de ses prestataires une excellence technique en premier lieu, mais également de véritables qualités relationnelles.

Compte tenu de la variété des thèmes et activités proposés, et afin de permettre de répondre de manière pertinente et optimale à l'accord-cadre à bons de commande, le soumissionnaire pourra dans sa réponse mobiliser en sous-traitance l'expertise d'autres sociétés ou consultants spécialisés.

5. Accord-cadre à bons de commande

5.1. Modalités de consultation

Un seul prestataire, le Titulaire de l'accord-cadre, sera retenu pour réaliser l'intégralité des prestations en même temps et garantir la sécurité des approvisionnements durant la totalité de la période d'exécution de l'accord-cadre à bons de commande.

A l'identification d'un besoin sur le projet, des termes de références spécifiques seront partagés avec le titulaire, précisant la prestation attendue et l'ensemble des spécifications techniques liées à l'opération et à minima :

- L'objet de la mission, l'emplacement et le calendrier d'exécution;
- Une description du projet/tache concerné/e ; la nature des études et de la documentation disponible ;
- La composition de l'équipe requise pour réaliser la prestation ;
- Le bon de commande avec indication des quantités demandées;
- La nature et le format des livrables attendus.

L'AFD exige de ses prestataires une excellence technique en premier lieu, mais également de véritables qualités relationnelles.

5.2. Lieux d'exécution

Les prestations de cet accord-cadre seront exécutées dans les locaux du titulaire.

Des déplacements sont néanmoins à prévoir au Liban en particulier au Ministère de l'Energie et de l'Eau, aux Etablissements des Eaux, et à toute institution ayant une implication légale ou mandat dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ou dans son cadre juridique ou agissant de référence sur un sujet de compétence. Ils seront précisés dans les documents de consultation relatifs à l'accord-cadre à bons de commande.

5.3. Calendrier d'exécution

Pour chaque accord-cadre à bons de commande, un calendrier détaillé sera proposé par le prestataire, en ligne avec les exigences des termes de références.

5.4. Langues de travail

La langue du contrat de l'accord-cadre sera la langue française, alors que l'offre technique pourra être rédigée en français ou en anglais.

Toutefois, l'exécution de l'accord-cadre nécessite l'usage permanent des langues arabe et anglaise (avec l'usage du français moins fréquent) dans les rapports avec les différents partis (documents, réunions, appels téléphoniques, courriers électroniques), notamment pour :

- La tenue ou la participation aux réunions,
- La rédaction des livrables,
- Le compte-rendu de suivi des prestations exécutées.

